



ASSEMBLEES GENERALES REGIONALES
Extraordinaire et Ordinaire

AMIENS le 18 Février 2018

POUVOIR pour le COREG (Comité Régional)

1	Club représenté : N° d'affiliation à la FFESSM : Nom et prénom du Président du Club : N° de licence du Président :
2	Pouvoir donné à un membre du club : Nom et prénom de ce délégué : N° de licence :
OU	
3	Pouvoir donné à un membre d'un autre club, mandaté : Nom et prénom de ce délégué : N° de licence : Club d'appartenance et N° d'affiliation : Mandaté par :

Signature du Président - cachet du club -

Mention manuscrite de la main du Président du Club : « **Bon pour Pouvoir** »

Date :